



BOULOGNE-SUR-MER URBAN TRAIL CÔTE D'OPALE 2026 GARANTIE ANNULATION

Il est possible de souscrire à la garantie annulation au moment de l'inscription.

- Statut « souscripteur » : Toute personne ayant souscrite à la garantie annulation au moment de son inscription au Boulogne-sur-Mer Urban Trail Côte d'Opale sur le parcours de son choix.

Le souscripteur en question a pris soin de cocher la case correspondante sur le formulaire d'inscription et s'est engagé à régler spontanément le montant de ladite garantie annulation.

La garantie annulation a pour objet de garantir au souscripteur le remboursement de ses frais d'inscription au Boulogne-sur-Mer Urban Trail Côte d'Opale (hors frais de garantie annulation), dès lors que ce dernier s'est vu obligé d'annuler sa participation selon la liste des causes possibles suivantes :

- maladie, accident ou décès du participant «souscripteur»,
- hospitalisation, accident ou décès du conjoint, ascendant et descendant du 1er degrés du souscripteur survenant dans les 30 jours précédant la manifestation,
- une mutation professionnelle du souscripteur ou de son conjoint,
- licenciement économique

Les causes suivantes se sont pas éligibles au remboursement des frais d'inscription du participant « souscripteur » :

- maladie ou accident déjà constaté avant la souscription,
- une grossesse antérieure à l'inscription,
- une faute intentionnelle du participant souscripteur,
- refus des congés par l'employeur

Rappel du montant de la garantie annulation : (à ajouter aux frais d'inscription)

Randonnée 8 km non chronométrée / 8 km chronométré / 14 km non chronométré / 14 km chronométré / 21 km chronométré : 5€00 (cinq euros).

Suivant le bon vouloir du participant, la garantie annulation sera à souscrire au moment de l'inscription au Boulogne-sur-Mer Urban Trail Côte d'Opale et ne pourra être souscrite ultérieurement. La garantie annulation est nominative et non transférable d'une course à une autre. Si le participant souscripteur change de course, la garantie annulation souscrite lors de la première inscription sera perdue. Les frais de la garantie annulation ne seront en aucun cas remboursés.

Toute demande d'annulation doit être formulée impérativement par mail à opalevents@orange.fr et se doit d'être accompagnée d'un justificatif valable. Aucune demande d'annulation ne sera enregistrée par téléphone, ni sur place le jour de la course.

Le souscripteur peut demander l'annulation de son inscription au Boulogne-sur-Mer Urban Trail Côte d'Opale jusqu'à la veille de l'événement (soit, le vendredi 27 novembre 2026 pour un inscrit sur les parcours suivants : 8 km non chronométrée / 8 km chronométré / 14 km non chronométré / 14 km chronométré / 21 km chronométré).

Les demandes d'annulation seront analysées sous un délais d'un mois maximum. Si le souscripteur remplit bien les conditions mentionnées ci-dessus alors le remboursement de ses frais d'inscription se fera directement sur le compte bancaire de la CB ayant servi au paiement de l'inscription.

Le report de l'inscription sur une prochaine édition ne sera pas accepté.